

Accès sur examen

DOMINANTE DESIGN SONORE
Durée de 3 ou 4 ans

CEPI dominante design sonore

| | | heures | | année | Validation |
|--|--|-------------|----------|-------|------------|
| 04/03/14 | | total | hebdo | an | nombre |
| Module principal | | 289 | | | |
| UE I.1 | Design sonore | 99 | 1,5 | 49,5 | 2 Examen |
| UE I.2 | Composition électroacoustique dont traitement du son | 66 | 1 | 33 | 2 Examen |
| UE I.3 | Programmation informatique | 66 | 1 | 33 | 2 CC |
| UE I.4 | Montage/post-production à l'image (sur 6 mois) | 25 | 1,5 | 25 | 0,5 CC |
| UE I.5 | Technique d'enregistrement | 33 | 1 | 33 | 1 Examen |
| Module associé de culture musicale | | 268 | | | |
| UE II.1 | Commentaire d'écoute | 33 | 1 | 33 | 1 Examen |
| UE II.2 | Analyse musicale de films | 33 | 1 | 33 | 1 Examen |
| UE II.3 | Culture chorégraphique | 20 | 1 | 20 | 0,5 CC |
| UE II.4 | Analyse musicale : histoire, esthétique, analyse de partitions (module XXe et XXIe s) | 49,5 | 1,5 | 49,5 | 1 Examen |
| UE II.5 | Esthétique musicale | 33 | 1 | 33 | 1 CC |
| UE II.6 | Formation musicale : lecture de partitions, travaux d'écoute et d'écriture (Niveau Fin de cycle 2) | 99 | 1,5 | 49,5 | 2 Examen |
| Module complémentaire de pratique | | 132 | | | |
| UE III.1 | Atelier instrumental à l'image | 66 | 1 | 33 | 2 CC |
| UE III.2 | Atelier instrumental électroacoustique | 66 | 1 | 33 | 2 Examen |
| 1 Unité d'enseignement au choix | | 49,5 | | | CC |
| Information sur les formations et les métiers de la musique | | 20 | | | CC |
| TOTAL | | 758 | h | | |

Évaluation du module principal composition à l'image et multi-média :

À l'entrée en CEPI, l'élève se voit remettre un dossier informatique qu'il complètera tout au long de son parcours attestant de son travail et des objectifs réalisés. À la fin du cycle, ce dossier de contrôle continu est noté sur 5 par le conseil de classe auquel assiste l'élève.

L'UE principale du DEM comprend des épreuves notées sur 5 coefficient 2 et le dossier pédagogique noté sur 5 coefficient 1.

L'UE principale est obtenue à partir de 10/15.



Tout élève absent à une audition, un concert ou un examen sans excuse, sera exclu du CRR.

Le maintien de l'élève dans l'établissement est conditionné au respect des cursus (3 absences sans excuse entraînent la radiation définitive).



DESIGN SONORE

NOTICE PÉDAGOGIQUE



Agglomération
d'Annecy
Pays de Savoie

10 rue Jean-Jacques Rousseau - Annecy
Tél. : 04 50 33 87 18
crr@agglo-annecy.fr | <http://crr.agglo-annecy.fr>

DESIGN SONORE

Le design sonore ou la conception sonore est l'art d'utiliser des éléments sonores afin d'obtenir un effet désiré.

Il est employé dans une variété de disciplines comme le cinéma, le théâtre, l'enregistrement et le mixage de musique, le concert, et le développement de logiciels de jeux informatiques ou la publicité. Le design sonore implique généralement la manipulation d'objets musicaux ou sonores. Un designer sonore (en anglais, sound designer) est une personne qui pratique l'art de la conception sonore.

LES CYCLES :

Le cycle s'organise en fonction de la progression propre à chaque élève. C'est une période qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis. Il n'y a pas de Cycle I.

Cycle I :

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Contenu du cycle :

- Design sonore : 1h30 de cours par semaine en groupe et travail personnel en studio
- Analyse musique de film
- Formation musicale

Évaluation :

- Présentation d'une œuvre + contrôle continu
- Contrôle de connaissances techniques (écrit)

Cycle II :

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Contenu du cycle :

- Design sonore
- Atelier instrumental à l'image (improvisation instrumentale avec dispositifs temps réel)
- Electroacoustique
- Programmation informatique (niveau 1)
- Présence à 2 concerts de musique contemporaine avec compte-rendu
- Formation musicale

Évaluation :

- Présentation d'une réalisation sonore en liaison avec d'autres médias
- Contrôle de connaissances techniques (écrit)
- improvisation en direct

À l'issue du Cycle II :

Possibilité de se présenter sur examen en **Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)**, préparant au Diplôme d'Etude Musical (DEM)

Durée du cycle : 2 ans

Contenu du cycle :

Voir tableau

Évaluation :

Voir tableau

CONDITIONS D'ACCÈS :

Les pré-inscriptions se font la dernière semaine du mois d'août et la première de septembre. Les droits annuels de scolarité sont acquittés en 3 fois. Les tarifs sont disponibles à l'accueil et sur le site internet.

Tout désistement postérieur au 31 octobre de l'année scolaire en cours **engage le paiement intégral de l'année.**

Admission :

Les élèves sont convoqués à un entriem début septembre.

PUBLIC CONCERNÉ :

Ce cursus s'adresse à toute personne désireuse d'aborder la création sonore et musicale contemporaine confrontée au multimédia et à l'interactivité. Aucune connaissance technique de la musique est exigée.

LE CONTENU :

Les techniques de studio, la prise de son, le mixage, la post-production, la spatialisation, les dispositifs interactifs, les traitements temps réel sont abordés ainsi que les relations avec les autres arts et principalement l'image animée en partenariat avec l'Université de Savoie, l'École d'art d'Annecy, les écoles de l'image, Cinédoc.

Le studio est ouvert aux élèves pour leurs travaux personnels en dehors des heures de cours.

